



**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale par intérim de la susdite municipalité, QUE :

Le rôle de perception des taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour services municipaux pour l'année 2021 a été complété et est déposé au bureau du soussigné, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 18^e jour de janvier deux mille vingt et un.

Marie-Claude Chouinard,
Directrice générale par intérim